Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20261007-D2026100713-DE

INZINZAC LOCHRIST

Délibération du Conseil municipal

Conseil municipal du 07 octobre 2026

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jérôme MEUNIER.

Présents :	Jérôme MEUNIER, Laurent KRUST, Brigitte LE VAILLANT, David NATUS, Nathalie DOUCET, Stéphane PLUNIAN, Aurore BRACQ, Gaëlle CHESNEL, Virginie LE LIBOUX, Sylvain JEHANNO, Philippe LE CALLONNEC, Ghislaine HUBY CISSOU, Sammy GAUTIER, François BLAYO, Francette CHAULOUX, Gérard LE FRAPPER, Steve LOIZON, Delphine DANIEL, Patrick CARLET, Betty BARGUIL, Stéphane PIGACHE, Virginie LE GARREC, Philippe FINET, Gwendoline RIO
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :	Karine RIVALLAIN, Mikaël CANO, Céline LE GOFF, Hippolyne LE MEUR, Armelle NICOLAS,
Absent(s) excusé(s) :	0
Absent(s) :	0
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Date de convocation du Conseil municipal :	30 septembre 2026
Secrétaire de séance :	Aurore BRACQ

13 - PROJET – Travaux de rénovation urbaine de la RD 145 – 2nde tranche – Section Sud – Présentation du Projet – Plan de financement prévisionnel Global – Lancement de consultation

La commune souhaite poursuivre le programme de requalification de la RD145, axe départemental structurant reliant les secteurs agglomérés d'Inzinzac et de Lochrist.

D'une longueur totale d'environ 2,2 km et fortement fréquentée, la RD145 présente aujourd'hui des caractéristiques principalement routières, avec des enjeux importants en matière de sécurité, de partage de l'espace public et de qualité des cheminements. Le projet global de requalification vise ainsi à transformer progressivement cet axe en un véritable boulevard urbain, plus apaisé et mieux adapté aux usages actuels.

Cette requalification repose notamment sur la création d'espaces dédiés aux mobilités actives, l'amélioration de la sécurité des déplacements, la réduction des vitesses et des conflits d'usage, ainsi que l'amélioration de la qualité urbaine et paysagère, au bénéfice tant des riverains que des usagers de la voie.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20261007-D2026100713-DE

La première tranche, réalisée entre Inzinzac et le Gorée, a permis de poser les bases de cette requalification, notamment par la création d'espaces plus généreux et sécurisés dédiés aux déplacements à pied et à vélo.

La deuxième tranche, objet de la présente délibération, concerne le linéaire compris entre le Gorée et le giratoire formé par les rues de Kerprat, Émile Zola et Henri Barbusse, sur une longueur d'environ 1,3 km. Ce secteur, plus densément urbanisé et davantage contraint en termes d'emprise disponible, fera l'objet d'un aménagement séquencé et adapté aux caractéristiques de chaque séquence urbaine.

Les différentes séquences urbaines seront :
Séquence 0 - Le carrefour Goré / Ambroise Croizat / rue Lann Blen
Séquence 1 - Rue Lann Blenn / Rue du Puits
Séquence 2 - Rue du Puits / Rue Edouard Herriot
Séquence 3 - Rue Edouard Herriot / Rue Lann Vihan
Séquence 4 - Rue Lann Vihan / Giratoire E.Zola

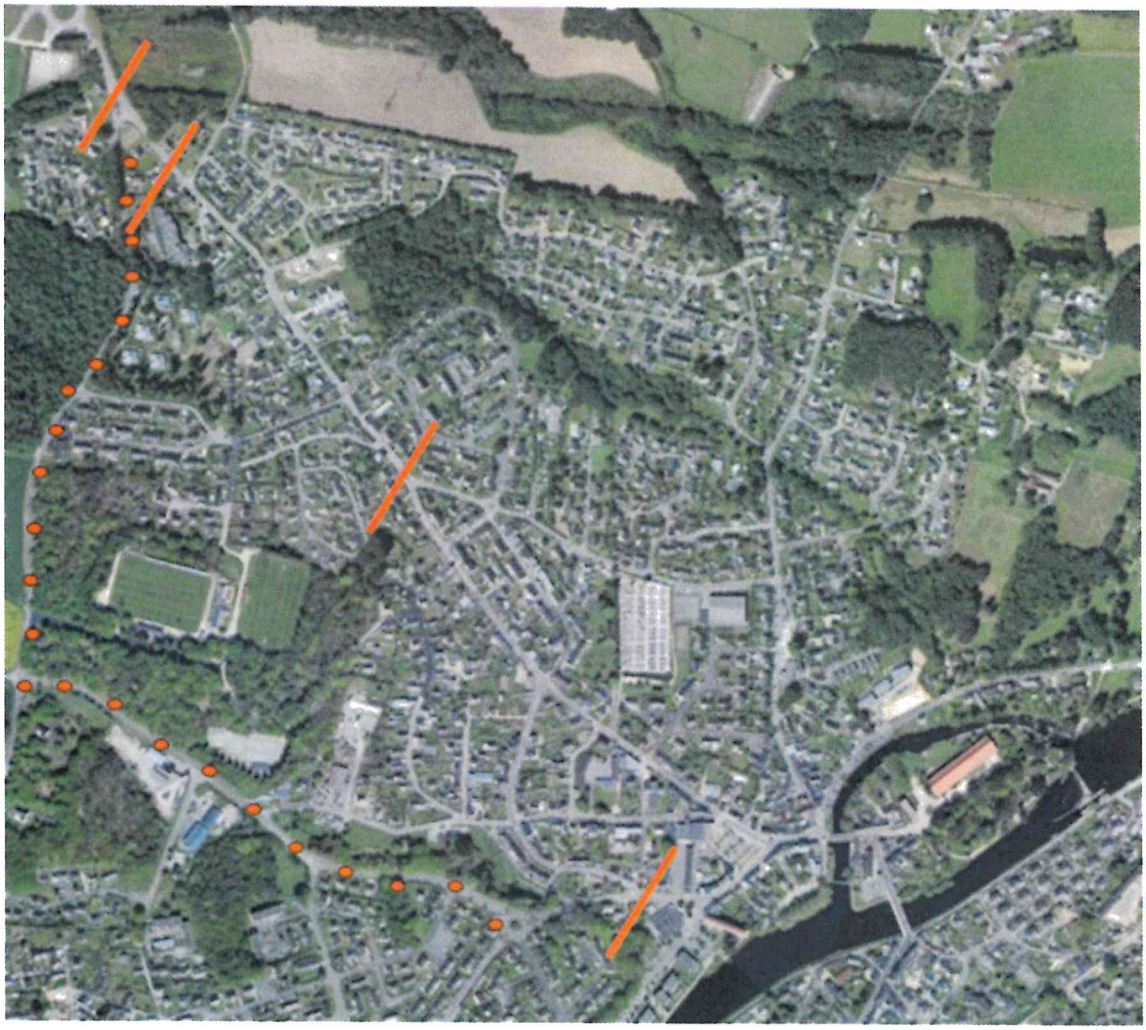
Cette nouvelle phase de requalification poursuit notamment les objectifs suivants :

- Améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers de la voie ;
- Favoriser les déplacements à pied et à vélo par la création de cheminements et d'aménagements cyclables continus et sécurisés ;
- Réduire les conflits d'usage entre les différents modes de déplacement ;
- Améliorer l'accessibilité des espaces publics, notamment pour les personnes à mobilité réduite ;
- Améliorer les traversées piétonnes et la lisibilité des espaces de circulation ;
- Renforcer l'attractivité résidentielle et commerciale du secteur ;
- Contribuer aux objectifs de transition écologique et au développement des mobilités alternatives ;
- Valoriser les entrées de ville et améliorer la qualité du paysage urbain.

Le projet de requalification de la RD145 – partie Sud prévoit notamment la réorganisation des espaces de circulation, la sécurisation des cheminements piétons, la création d'aménagements cyclables continus et sécurisés, la mise en conformité des cheminements accessibles aux personnes à mobilité réduite, l'amélioration des traversées piétonnes, la modernisation des équipements de voirie ainsi que la création ou la réfection des espaces verts et des plantations. Une attention particulière sera également portée à l'intégration paysagère de l'axe et à la gestion durable des eaux pluviales, lorsque les contraintes techniques le permettent. Le projet contribue ainsi aux objectifs de transition écologique et de développement des modes de déplacement alternatifs, tout en participant à la préservation de la qualité des eaux.

Par ailleurs, la reprise de la voirie du boulevard Salvador Allende et de la rue Ambroise Croizat jusqu'au carrefour situé au sud du Gorée constitue un préalable indispensable à la réalisation des travaux de réaménagement de la RD145. En effet, pendant les différentes phases de travaux, la circulation devra pouvoir être reportée sur cet itinéraire. Compte tenu de l'état actuel de cette voirie, sa réfection constitue donc la première phase opérationnelle du projet et a été intégrée à son périmètre.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20261007-D2026100713-DE



La réalisation de cette opération nécessite la mobilisation de financements extérieurs, dans un contexte de raréfaction des fonds publics et de forte sollicitation des dispositifs de soutien aux investissements locaux. La recherche de financement extérieure est complexe pour ce projet dans un contexte de raréfaction des fonds publics. Un plan prévisionnel a été réalisé sur la base de travaux réalisés dans un délai de 24 mois en optimisant les fonds sectoriels pour la partie cyclable et se basant sur 2 années de financement du Département au titre de la PST et des amendes de polices.

Le plan prévisionnel ci-dessous sera inéluctablement ajusté au fil des attributions de subventions effectivement votées par les partenaires financiers. Après le retour de tous les Co-financeurs, le plan de financement prévisionnel sera ajusté dans le respect de l'économie générale du projet et représenté alors au Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20261007-D2026100713-DE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Intitulé du projet : Aménagement de la RD145 - 2nde tranche et voiries connexes

BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
Etudes préalables	**101 316,53 €**	6%			
Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre Lot 1- Hors GIEP et Cyclable	*49 452,17 €*		Etat - Fonds Verts Pistes cyclables	139 098,00 €	8%
Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre Lot 1- Voirie Subventionnables par la GIEP	*2 659,06 €*		Lorient Agglomération - Subvention Pistes cyclables (Montant maximal - sera ajusté à la basse selon les subventions obtenues au titre du fonds vert)	174 215,86 €	10%
Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre Lot 1 - Voirie Subventionnables par des politiques cyclables	*12 163,77 €*				
Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre Lot 2 Espaces verts	*25 275,00 €*		Maitrise d'ouvrage Lorient Agglo GIEP	107 780,00 €	6%
Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre Bd Allende / rue Croizat	*3 300,00 €*		Lorient Agglomération - Subvention GIEP	19 042,22 €	1%
Levers topographiques	*8 466,53 €*		Lorient Agglomération - Fonds de concours hors GIEP et Pistes cyclables	104 634,23 €	6%
Travaux d'aménagement Rue Allende / Croizat	**145 000,00 €**	8%	Département du Morbihan - PST 2026 et 2027	128 438,14 €	7%
Séquence 1 - Carrefour Ambroise croizat rue Lann Blenn	***162 053,50 €***	9%	Département du Morbihan - Produit des amendes de voirie 2026 207	80 000,00 €	4%
Lot 1 - Travaux - Non subventionnable par la GIEP ni cyclables	*89 540,00 €*				
Lot 1 - Travaux subventionnable par la GIEP	*- €*				
Lot 1 - Travaux subventionnable au titre des politiques cyclables	*39 865,00 €*				
Lot 1 - Travaux GIEP sous Maîtrise d'ouvrage Lorient agglo	*2 865,00 €*		**Autofinancement**	**1 030 334,48 €**	**58%**
Lot 2 - Travaux Aménagement et espaces verts	*29 783,50 €*				
Séquence 2 Rue Lann Blenn - Rue du Puits	**283 100,45 €**	16%			
Lot 1 - Travaux - Non subventionnable par la GIEP ni cyclables	*169 305,00 €*				
Lot 1 - Travaux subventionnable par la GIEP	*3 585,00 €*				
Lot 1 - Travaux subventionnable au titre des politiques cyclables	*68 640,00 €*				
Lot 1 - Travaux GIEP sous Maîtrise d'ouvrage Lorient agglo	*28 290,00 €*				
Lot 2 - Travaux Aménagement et espaces verts	*13 280,45 €*				
Séquence 3 - Rue du Puits - Rue Henriot	**265 201,60 €**	15%			
Lot 1 - Travaux - Non subventionnable par la GIEP ni cyclables	*196 459,00 €*				
Lot 1 - Travaux subventionnable par la GIEP	*4 065,00 €*				
Lot 1 - Travaux subventionnable au titre des politiques cyclables	*34 076,00 €*				
Lot 1 - Travaux GIEP sous Maîtrise d'ouvrage Lorient agglo	*15 315,00 €*				
Lot 2 - Travaux Aménagement et espaces verts	*15 286,60 €*				
Séquence 4 - Rue Herriot - Rue de Lann Vihan	**365 723,05 €**	21%			
Lot 1 - Travaux - Non subventionnable par la GIEP ni cyclables	*248 875,00 €*				
Lot 1 - Travaux subventionnable par la GIEP	*24 655,00 €*				
Lot 1 - Travaux subventionnable au titre des politiques cyclables	*58 400,00 €*				
Lot 1 - Travaux GIEP sous Maîtrise d'ouvrage Lorient agglo	*20 360,00 €*				
Lot 2 - Travaux Aménagement et espaces verts	*13 433,05 €*				
Séquence 5 - Rue de Lann Vihan - Rue Emile Zola	**461 147,80 €**	26%			
Lot 1 - Travaux - Non subventionnable par la GIEP ni cyclables	*281 835,00 €*				
Lot 1 - Travaux subventionnable par la GIEP	*28 510,00 €*				
Lot 1 - Travaux subventionnable au titre des politiques cyclables	*77 215,00 €*				
Lot 1 - Travaux GIEP sous Maîtrise d'ouvrage Lorient agglo	*40 950,00 €*				
Lot 2 - Travaux Aménagement et espaces verts	*32 637,80 €*				
TOTAL DES BESOIN HT	**1 783 542,93 €**		**TOTAL DES RESSOURCES HT**	**1 783 542,93 €**	

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20261007-D2026100713-DE

Le calendrier de réalisation prévisionnel, sous réserve de consolidation du plan de financement, sera le suivant :

Phase 1 – 1er semestre 2027 :
Contournement Gorée-Croizat-Allende + carrefour A ; Croizat/Lann Blenn

Phase 2 – 2nd semestre 2027 – Séquences 0-1-2 :
Rue Lann Blenn – Rue du puits – Rue Edouard Herriot

Phase 3 – 1er semestre 2028 – Séquences 3-4 :
Rue Edouard Herriot – Lann Vihan – Emile Zola

Ces travaux feront l'objet d'une consultation en 2 lots avec une tranche ferme et des tranches conditionnelles par séquence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu le schéma cyclable de Lorient agglomération ;
Vu les dispositifs du fonds verts d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;
Vu les dispositifs de subvention et de fonds de concours portés par Lorient Agglomération ;
Vu les dispositifs de subvention portés par le Conseil Départemental du Morbihan ;

Considérant le projet communal de requalification urbaine de la RD145 – 2nde tranche ;

Sur proposition du Bureau municipal et après avis de la Commission n°3 Travaux Aménagement Urbanisme Développement Economique et Tourisme du 28 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de requalification urbaine de la 2nde tranche section Sud de la RD 145 du Gorée au giratoire des rues de Kerprat/Emile Zola/Henri Barbusse et ses aménagements cyclables

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessous et l'optimisation recherchée de financements extérieurs

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer tout dossier de demande de subvention, à signer tout document nécessaire à leur instruction et à leur exécution, ainsi qu'à solliciter tout cofinancement complémentaire.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ajuster le plan de financement en fonction des montants définitivement attribués par les financeurs, sous réserve de ne pas modifier l'économie générale du projet.

Les six élus de l'opposition quittent la salle à 19h30 et ne prennent pas part au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance,

Aurore BRACQ

Le Maire,

Jérôme MEUNIER

MAIRIE D'INZINZAC-LOCHRIST (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20261007-D2026100713-DE